

22 janvier 2014



«Financer l'avortement est une affaire privée» ***Une initiative prophétique!***



Cette initiative est prophétique parce que destinée à freiner la libéralisation de l'avortement. Beaucoup de chrétiens, juifs, musulmans, bouddhistes et athées adhèrent à cette initiative qui garantit une objection de conscience, qui va dans le sens d'une responsabilisation des assurés, d'une meilleure protection de l'enfant à naître, tout en garantissant la prise en charge des femmes dont

l'intégrité physique est en danger et de celles qui sont dans une situation de détresse profonde.

Plusieurs responsables religieux se sont exprimés au sujet de cette initiative et nous observons que chacun d'eux rencontre un problème de conscience que nous respectons. Jean-Paul II a pourtant donné une réponse claire dans le cas où un problème de conscience se poserait sur le vote d'une loi destinée à limiter les préjudices de l'avortement, sans pour autant en interdire la pratique. Pour lui, il est évident qu'un chrétien peut licitement apporter son soutien à une telle loi. *«Agissant ainsi, précise-t-il, on n'apporte pas une collaboration illicite à une loi inique; on accomplit plutôt une tentative légitime, qui est un devoir, d'en limiter les aspects injustes.»* (Evangile de la Vie, n°73)

Mgr Morerod, dans son communiqué du 20 janvier, va jusqu'à dire ceci: *«Participer par l'assurance et les impôts au système de santé ne signifie pas participer à l'avortement...»*

L'article 30 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie stipule que les coûts des avortements sont pris en charge comme s'il s'agissait d'une maladie.

Selon le code pénal, le régime du délai prévoit uniquement la prise en charge financière des situations où il y a danger d'une atteinte grave à l'intégrité physique ou état de détresse profonde de la femme enceinte.

Force est de constater que le régime du délai s'est mué en un droit et une liberté à l'avortement, la majorité des avortements remboursés avec les primes maladies étant réalisés pour simple motif de grossesse *«non programmée»*.

L'initiative se fonde également sur la position du Conseil fédéral du 8 mars 2010: *«il est de la propre responsabilité des assurés d'éviter les grossesses non désirées.»* ([lien...](#)) Dans ce cas, en quoi relèverait-il de la responsabilité de la collectivité de les interrompre?

Le but de l'assurance maladie est de sauver des vies et c'est pourquoi l'initiative demande que l'avortement, pratiqué sans motif grave, ne soit plus financé par la LaMal.

Là où nous rejoignons Mgr Morerod, c'est quand il dit que *«Cette initiative a certes un grand mérite. Elle invite à réfléchir à ce que signifie la banalisation de l'avortement (...) Cette initiative défend une belle cause...»* et c'est pourquoi, avec toutes celles et tous ceux qui la soutiennent, nous redisons que cette initiative favorise une prise de conscience de la valeur de la vie, que le rôle de la LaMal est de venir en aide aux femmes qui sont en danger, mais non de promouvoir un acte qui supprime des vies humaines, qu'elle favorise une prise de responsabilité des assurés à l'égard de leur propre sexualité.

Communiqué de presse du comité chrétien
«Financer l'avortement est une affaire privée»

22 janvier 2014



Nous rejoignons les responsables religieux dans leur souci d'aider les femmes qui hésitent à avorter en leur donnant la possibilité d'accueillir leur enfant et de l'élever, ainsi que dans leur souci de soutenir les femmes et les hommes blessés par un avortement passé. Quel que soit le résultat de la votation, l'association Choisir la Vie, active dans ces domaines depuis 42 ans, ne manquera pas de leur proposer son expérience et ses solutions.

Olivier Dehaudt,
laïc catholique et directeur de Choisir la Vie
079 554 74 78 - olivier@choisirlavie.ch

22 janvier 2014



La Vie n'a pas de prix

Père Dimitri Mottier, prêtre

Communauté Orthodoxe-Helvétique / Sion, Églises Orthodoxes Occidentales.

Ce n'est pas parce que la pulpe dérobe le noyau à nos yeux, que celui-ci n'existe pas

L'Église orthodoxe rappelle avec douceur, la préexistence du projet sur l'œuvre, la prééminence de l'esprit sur la matière, la maîtrise du cavalier sur le cheval, la super-existence de l'âme au destin éternel sur le corps charnel, fragile et corruptible, voué à la mort à cause de ses égarements. Dans les questions touchant à l'éthique de la vie, nombreuses ces dernières années, on a, pour des raisons politiques, pragmatiques, utilitaristes, voire de philosophie servile, fait l'économie de la question du devenir de l'homme, en particulier du destin de son âme spirituelle. Ces choses, aussi intangibles et invisibles qu'elles soient aux yeux de chair, cessent-elles pour autant d'exister ? Force nous est de répondre par la négative : ce n'est pas parce que la pulpe dérobe le noyau à nos yeux, que celui-ci n'existe pas.

Nous appelons donc au respect de la vie humaine

Selon la parole du prophète Isaïe «Le Seigneur m'a appelé dès le sein maternel, dès les entrailles de ma mère il a prononcé mon nom», à notre tour, nous connaissons cet appel et nous en soutenons le fruit: l'enfant à naître en particulier. Nous affirmons que l'être conçu est spirituellement une âme vivante, ayant reçu de la bouche même de Dieu un souffle qui la lie à son éternité, un nom qui lui donne une légitimité au sein de l'Amour divin. Nous disons que c'est justement ce souffle, cette étincelle divine en l'homme, qui le distingue de toutes les autres créatures animales, et lui donne la capacité de lever les yeux au ciel pour contempler sa source et son Tout. Nous appelons donc au respect de la vie humaine, de sa conception naturelle à sa fin naturelle.

Nous voulons pas dépenser pour leur vie

Nous soutenons la vie de l'innocent qui croît au sein de sa mère, car nous nous rappelons la parole de Jésus concernant le jugement de l'homme : « En vérité Je vous le dis, dans la mesure où vous l'avez fait à l'un de ces plus petits de mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait ». C'est avec la crainte de Dieu, ce frisson sacré qui tremble de blesser l'amour le plus pur, que nous assistons aujourd'hui au renouvellement du massacre des innocents par les nouveaux Hérodes. Ils vont jusqu'à dire aux pauvres mère qui les ont conçus : « tuez-les, parce que nous avons de quoi payer leur mort et nous voulons pas dépenser pour leur vie ». Et c'est alors, qu'elles sont poussées à commettre cet acte désespéré, ne sachant comment résoudre le problème de cet enfant qu'elles ne peuvent pas accueillir, et dont la société commande l'élimination, par économie de moyens.

Cela se passe pas loin de chez nous

Comment se fait-il, que dans un des pays les plus riches du monde, on se déclare incapables d'accueillir ces enfants à naître, de les nourrir, les vêtir, les soigner, les éduquer, les aimer ? Serait-ce que notre cœur soit endurci à ce point ? Comment se fait-il que dans des pays pauvres, ravagés par 10 ans de guerre, il se trouve des milliers d'enfants qui ont reçu un lit, un table, une caresse, et même une mère qui les choie tous ensemble dans de petites communautés, alors qu'on ne sait même pas comment ils ont fait pour construire ces maisons dans lesquelles ils sont accueillis. Cela se passe pas loin de chez nous, en Bosnie-Herzégovine particulièrement. Serait-ce que la Suisse, connue pour son peuple consciencieux et honnête, se soit tellement focalisée sur ses problèmes financiers, quelle soit devenue aveugle, et ait complètement perdu le sens du respect infiniment sacré de la vie la plus humble, la plus pure, la plus digne d'être aimée ?

Communiqué de presse du comité chrétien
«Financer l'avortement est une affaire privée»

22 janvier 2014



Prendrons-nous en compte les énormes dégâts psychiques des mères

Si tuer un enfant dans le sein de sa mère ne représente qu'un petit franc par année pour le citoyen, serait-il donc impossible de laisser vivre cet enfant faute de quelques francs supplémentaires ? Cet argent qu'on pourrait d'ailleurs largement économiser sur les énormes dégâts psychiques des mères ayant rendu - souvent contre leur gré - leur sein homicide, et qu'il faudra bien soigner à grands frais dix ou vingt ans plus tard. Choisissons-nous encore une fois de déclarer en chœur avec tous les sanhédrins hypocrites de la terre : « nous avons une loi, et selon cette loi, il doit mourir ».

Le franc de la honte

Décidément, ce franc-là ne mérite pas de porter la figure d'Helvetia, car c'est le franc de la honte. En tant que chrétiens nous n'avons pas peur de le dire, et nous appelons à cette occasion les consciences de ceux qui ne croient pas seulement de bouche, mais aussi de cœur, de faire leur introspection, et de se refuser à l'endossement d'un acte, qui pour être un acquis social n'en demeure pas moins le crime sans visage, à la responsabilité diluée dans une masse financière.

Est-ce là le programme d'une nation qui a pour devise:
«un pour tous, tous pour un»?

Père Dimitri Mottier
dimitri.mottier@bluewin.ch
027 323 62 08

Communiqué de presse du comité chrétien
«Financer l'avortement est une affaire privée»

22 janvier 2014



Un enfant est un don de Dieu

Abbé Lovey, prêtre catholique

Fraternité sacerdotale Saint-Pie X (FSSPX), district de Suisse

+41 79 437 06 38

Un enfant est un don de Dieu ! Peut-on vraiment en douter lorsqu'un petit être se développe si harmonieusement dans le sein de sa mère ? Il s'y trouve du génie, de la grâce, de la vie... La simple réalité le dit encore mieux : après 18 jours, le cœur se met déjà à battre dans la poitrine d'un petit homme de 1,8 mm !

Et voilà que l'homme a osé pénétrer dans ce sanctuaire non pas pour admirer la toute puissance de Dieu, mais au contraire pour y semer la mort, s'attaquer et détruire le fondement de la vie, de la famille et de la société.

Les enseignements de l'Église catholique n'ont jamais varié sur cette question, et la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X ne fait que rappeler des principes pérennes :

1° le fœtus est un homme à part entière.

Déjà dans l'Ancien Testament se trouve le témoignage émouvant de l'héroïque mère des Macchabées qui verra tous ses enfants martyrisés par le tyran : *« Je ne sais de quelle manière vous avez reçu l'être dans mon sein : ce n'est pas moi qui vous ai donné l'esprit et la vie, et ce n'est pas moi qui ai assemblé les éléments qui composent votre corps. C'est donc le Créateur de l'univers qui a formé l'homme à sa naissance.¹ »*

2° l'avortement est le meurtre d'un enfant innocent.

L'enseignement constant du magistère jusqu'au pape François est formel : l'avortement est condamné par le commandement de Dieu *« Tu ne tueras point »* ; il y ajoute la malice du meurtre d'un innocent incapable de se défendre. Ce crime fait tellement horreur² à l'Église qu'elle condamne ceux qui y participent à être séparés d'elle par l'excommunication.

3° obliger les citoyens à participer à un tel crime – par le versement de leur prime d'assurance – est également une injustice insoutenable.

Aucune autorité ne peut obliger de participer ou de cautionner un crime. L'initiative *« financer l'avortement est une affaire privée »* a le mérite de donner aux citoyens, convaincus de la nocivité de l'avortement, de ne plus participer au financement de crimes qui touchent plus de 10'000 enfants par année.

Ainsi la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X (FSSPX), district de Suisse, encourage tous les citoyens à dire **OUI** à l'initiative *« Financer l'avortement est une affaire privée »*.

¹ Il Macch. 7, 22.

² Le pape François, le dimanche 12 janvier 2014.

Communiqué de presse du comité chrétien
«Financer l'avortement est une affaire privée»

22 janvier 2014



Votation du 9 février sur le remboursement de l'avortement

Abbé Dominique Fabien Rimaz, prêtre catholique, Fribourg

11'000 bébés sont tués chaque année en Suisse.
C'est énorme !

Seuls contre tous

Pour cette initiative, je suis stupéfait du poids qui pèsent sur eux: le Conseil Fédéral, le Parlement, la majorité de tous les partis politiques suisses, celle des médias, des philosophes et des éthiciens et l'opinion publiée... Face à ce Goliath, des personnes tentent de se battre avec des petits cailloux et une fronde.



Donner ma voix à ceux qui ne l'ont pas

Aussi, tout en ne faisant pas de politique, j'ai décidé de voter oui à l'initiative, juste pour donner ma voix à ceux qui ne l'ont pas. La racine étymologique de l'enfant vient du latin: qui ne parle pas.

Aussi, je donne ma voix et prête ma voix à ceux qui ne l'ont pas. Si on peut sauver le maximum, tous même, des plus petits d'entre nous, notre pays connaîtra moins de violence et goûtera la paix.

Abbé Dominique Fabien Rimaz

dominique.rimaz@gmail.com

079 812 27 95

Communiqué de presse du comité chrétien
«Financer l'avortement est une affaire privée»

22 janvier 2014



Pour le droit inaliénable à la vie de tout individu humain

L'initiative sur le financement de l'avortement a le mérite de réveiller les consciences en Suisse. Oui, l'avortement est un crime gravement contraire à la loi morale et la coopération à un avortement constitue une faute grave. Continuons de travailler afin que le droit inaliénable à la vie de tout individu humain innocent soit un élément constitutif de la société civile et de sa législation. Continuons d'œuvrer pour qu'en Suisse comme ailleurs les femmes soient aidées à accueillir la vie.

Abbé Arnaud Evrat, Secrétaire Général de la Fraternité Saint-Pierre
evrat@fssp.ch
079 295 97 41

Comment peut-on parler de solidarité ?

Comment contraindre quelqu'un à cofinancer une action injuste ? Comment peut-on parler de solidarité pour tuer la vie ? Sans condamner qui que ce soit, tout ce qui peut conscientiser et responsabiliser les personnes me semble aller dans le bon sens. Merci aussi à tous ceux qui développent vraie solidarité, compassion et créativité pour soutenir les personnes en difficulté dans l'accueil de la vie. Je voterai « oui » le 9 février prochain.

Gérald Voide
Curé de Crans-Montana
gerald.voide@bluewin.ch
078 733 34 88